

Le Conseil National des barreaux va ouvrir une plateforme numérique permettant à tous les avocats qui le souhaitent de délivrer à distance, y compris par téléphone, des consultations juridiques en toute indépendance vis-à-vis des opérateurs tiers et dans le respect des règles déontologiques et professionnelles. Un communiqué du CNB annonce sa mise en service pour mai 2016 (1). Cette plateforme fournira ainsi un cadre sécurisé aux échanges entre l'internaute et l'avocat et assurera le traitement administratif de la transaction de la manière la plus simple possible. Le site garantira la qualité de l'[avocat référencé](#) sous le contrôle de la profession. Les consultations seront réalisées sous la seule responsabilité des avocats, qui pourront fixer librement leurs honoraires ainsi que les modalités de leur intervention grâce à l'interface personnelle dont ils disposeront sur le site.

Pendant ce temps de l'autre côté de l'Atlantique, l'American Bar Association (ABA) a conclu un accord avec la société Rocket Lawyer pour que tous les avocats de Pennsylvanie, de l'Illinois et de Californie puissent disposer d'une plateforme de consultation, dénommée ABA Law Connect. Ces trois états faisaient partie d'une phase pilote qui, en cas de succès, avait vocation à s'ouvrir au pays entier. Le système mis en place était un peu différent de celui envisagé par le CNB puisqu'il proposait aux avocats de répondre à une première question pour un prix nominal pouvant ensuite conduire au démarrage d'une relation professionnelle sur des bases normales si les parties le souhaitent.

Sous la pression des barreaux de Pennsylvanie et de l'Illinois, l'ABA a abandonné le projet ABA Law Connect (2). Les avocats américains sont donc privés (jusqu'à nouvel ordre) d'une plateforme mise en place par leur instance nationale. Les opposants n'ont avancé d'autres

arguments que leur refus de cautionner une nouvelle approche dans la livraison de la prestation juridique. Ils ont menacé de faire scission avec l'ABA et cette dernière a cédé.

Le CNB se révèle donc plus progressiste que l'ABA et c'est une très bonne nouvelle. Il est en effet urgent pour les avocats d'être aussi des acteurs de l'innovation qui bouleverse le marché du droit. A l'échelle des cabinets, l'initiative du CNB peut aussi contribuer à libérer l'imagination. Les cabinets sont encore si peu nombreux à proposer des espaces de consultation ou d'échanges qui peuvent constituer le démarrage d'une relation avec un nouveau client. Il serait illusoire de penser que de telles démarches se limiteront à un marché « entrée de gamme » ou d'accès au droit. La réponse à une question est un produit d'appel, même pour un client riche.

(1)

http://cnb.avocat.fr/Le-CNB-annonce-le-lancement-de-la-plateforme-officielle-de-consultation-s-juridiques-a-distance-des-avocats-des-mai-2016_a2587.html

(2) Sur le sujet :

<http://legalmosaic.com/2016/03/10/perspective-the-opposition-to-aba-law-connect-was-about-lawyer-protectionism-not-public-good/>